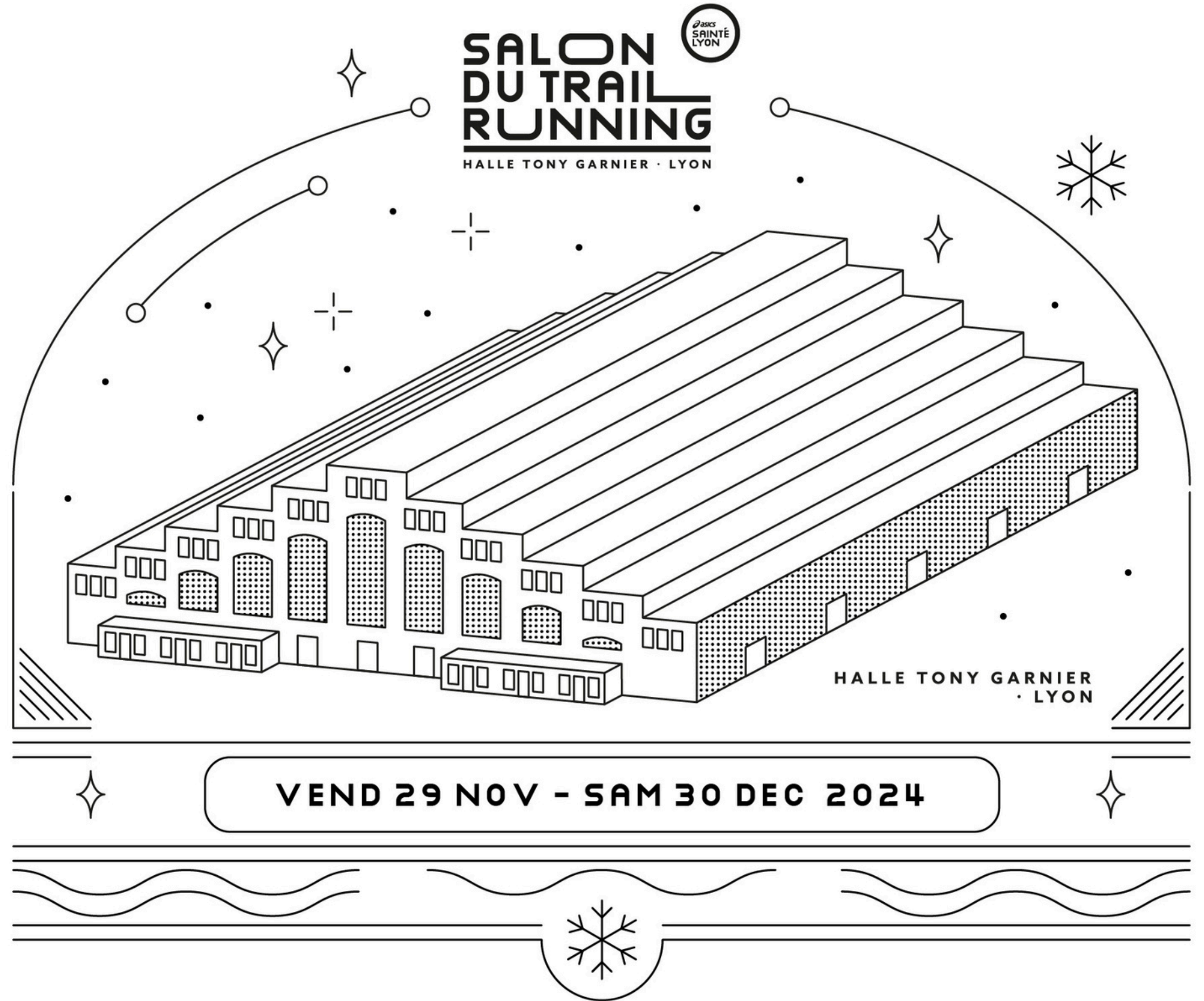
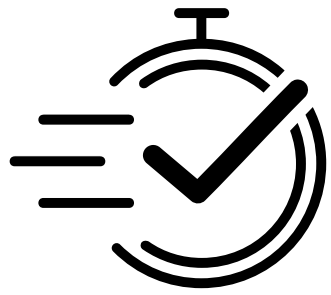


Guide Exposant



Horaires du Salon du Trail Running 2024



OUVERTURE AU PUBLIC

vendredi 29 novembre - 12h à 20h
samedi 30 novembre - 9h à 18h

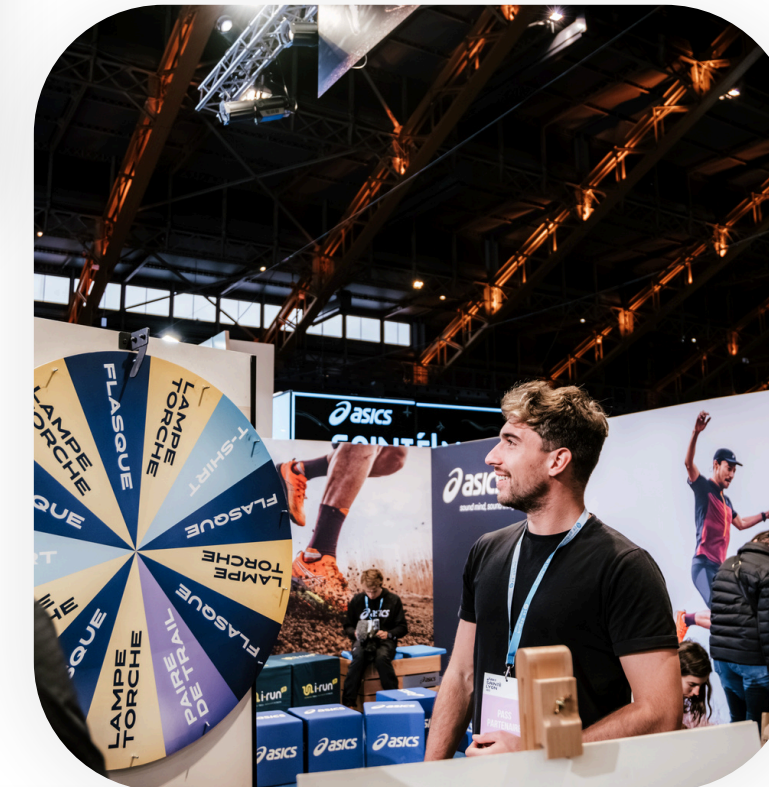


INSTALLATION

jeudi 28 novembre - 15h à 22h
vendredi 29 novembre - 8h à 10h

DÉMONTAGE

samedi 30 novembre - 18h à 20h



Comme chaque année, le démontage est un moment crucial pour l'événement : la Halle Tony Garnier doit impérativement être vidée à 20h pour permettre l'arrivée des premiers coureurs de la Asics SaintéLyon.



Règles d'utilisation des stands

Chaque stand est constitué de panneaux en mélaminé noire avec 1 ou 2 cloisons sur le côté en fonction de l'emplacement du stand dans le Salon.

Sur ces plaques, il est interdit :

- de faire des trous
- de mettre des agrafes / du scotch

Si vous souhaitez habiller votre stand, nous vous conseillons l'utilisation de bâche avec œillets. Pour les accrocher, vous pouvez utiliser des crochets S et/ou des pinces sur le haut du stand.

PRESTATIONS INCLUSES

- 1 table et 2 chaises (par 9m²)
- 1 rail LED situé sur le fond du stand
- 1 accès parking
- présence des références de l'exposant sur le site internet et dans le programme officiel de l'épreuve

PLV SUR LE STAND

Chaque exposant a la possibilité d'habiller le stand avec de la PLV (kakémonos, présentoir, oriflammes...) dans une limite de 1 m devant le stand et d'une hauteur de 2m50 maximum.

DISTRIBUTION DE GOODIES

La distribution de goodies et d'échantillons est autorisée.

En accord avec la Charte des 15 engagements écoresponsables à destination des organisateurs d'événements sportifs signée par Extra Sports, nous vous recommandons d'opter pour des goodies éco-responsables sans emballage plastique à usage unique.

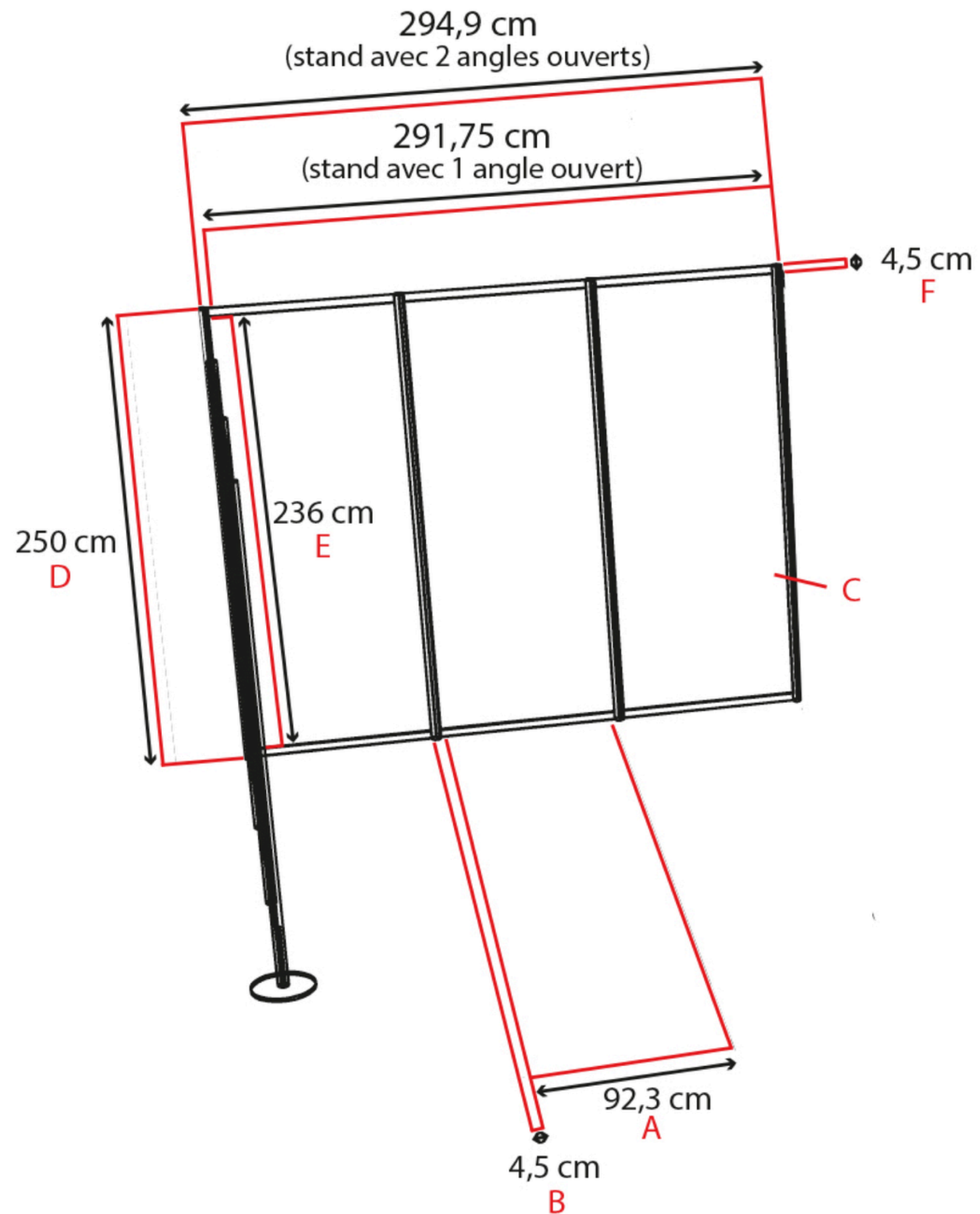
DISTRIBUTION DE FLYER

La distribution de flyer est autorisée **sur votre stand uniquement.**

Nous interdisons formellement la distribution de flyer dans les allées du Salon ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de la Halle Tony Garnier.

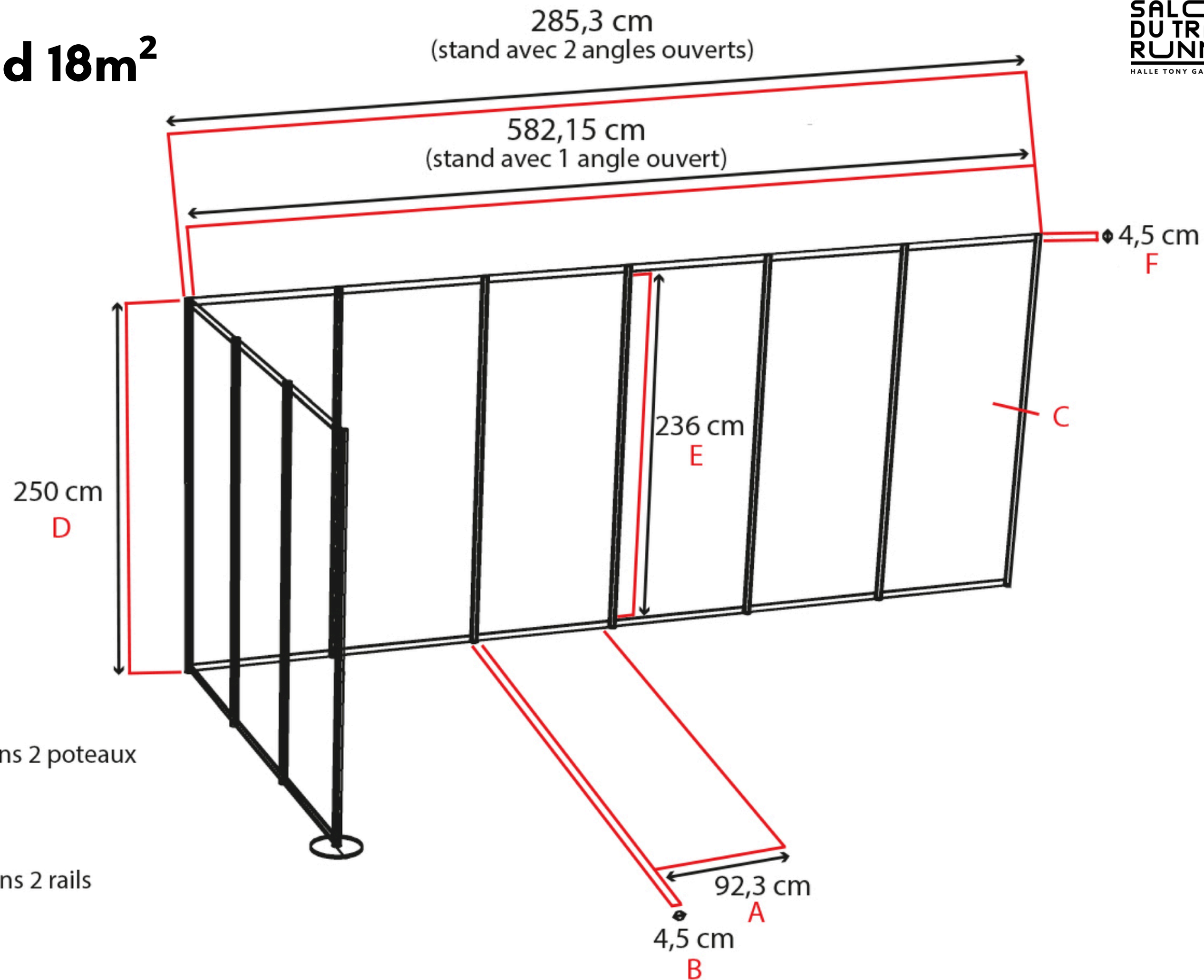
En accord avec la Charte des 15 engagements écoresponsables à destination des organisateurs d'événements sportifs signée par Extra Sports, nous vous recommandons de limiter la distribution de flyers.

Dimensions stand 9m²



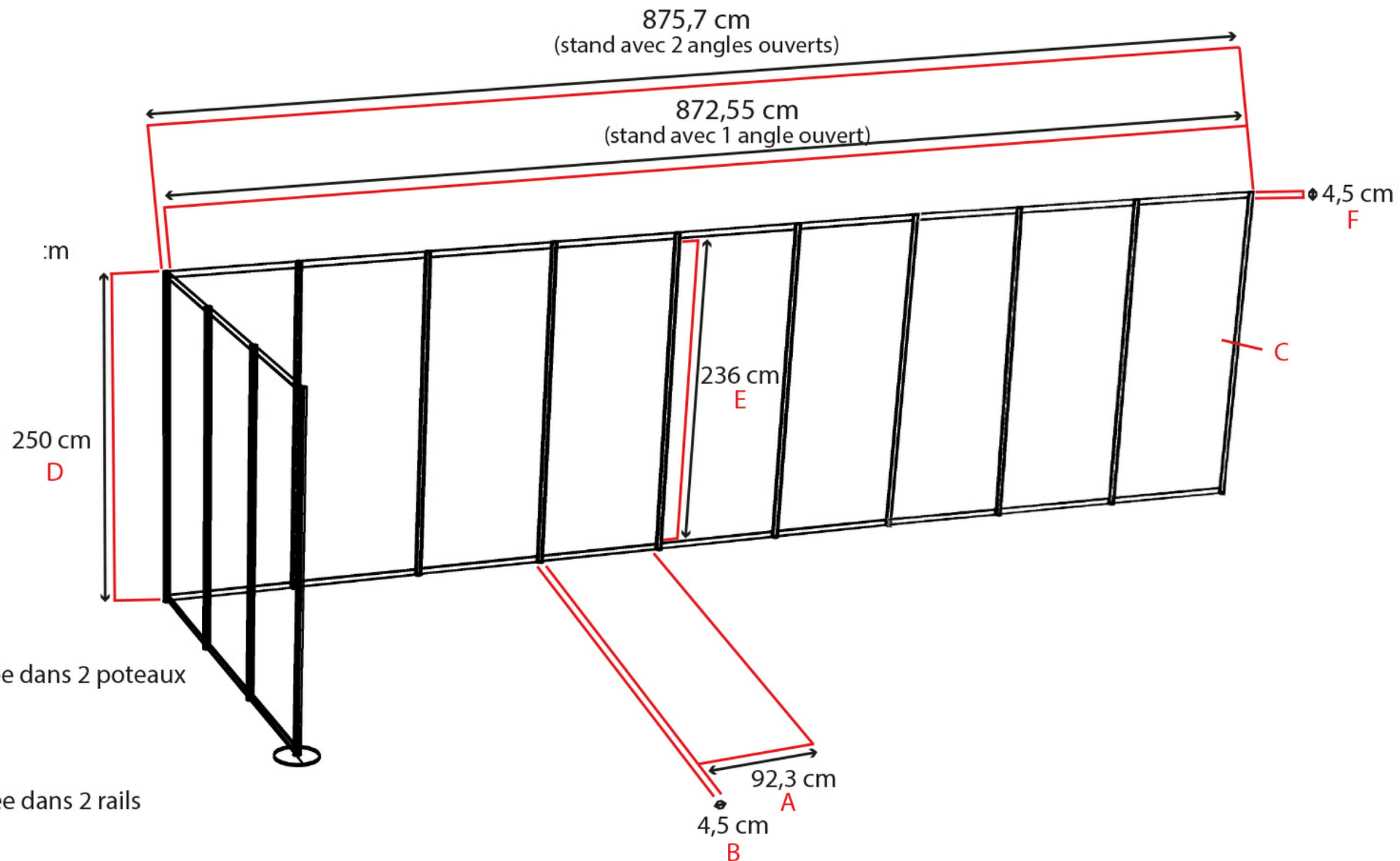
- A : Largeur d'une cloison insérée dans 2 poteaux
- B : Largeur d'un poteau
- C : Épaisseur d'une cloison
- D : Hauteur d'un poteau
- E : Hauteur d'une cloison insérée dans 2 rails
- F : Hauteur d'un rail

Dimensions stand 18m²



- A : Largeur d'une cloison insérée dans 2 poteaux
- B : Largeur d'un poteau
- C : Épaisseur d'une cloison
- D : Hauteur d'un poteau
- E : Hauteur d'une cloison insérée dans 2 rails
- F : Hauteur d'un rail

Dimensions stand 27m²



Comment annoncer votre présence ?

Seule l'appellation "Salon du Trail Running" et le logo spécifique "Salon du Trail Running" sont utilisables pour annoncer votre présence en 2024 et donner rendez-vous au public.



LOGO À UTILISER POUR ANNONCER VOTRE PRÉSENCE SUR LE SALON DU TRAIL RUNNING



Comment annoncer votre présence ?

La Asics SaintéLyon ainsi que toutes ses courses LyonSaintéLyon, SaintéLyon, SaintExpress, SaintéSprint, SaintéTic, SaintÉpique, SaintéGones sont des marques légalement protégées qui font l'objet de plusieurs enregistrements en vigueur en France (INPI) et dans la Communauté Européenne.

Par soucis de cohérence et par respect de nos partenaires qui nous font également confiance et permettent à cet événement d'exister depuis 70 ans, l'utilisation de nos marques et logos leur est strictement réservée.

Concrètement, il ne vous est pas possible d'utiliser l'une des marques précitées ou l'un des logos ci-contre sur vos différents supports de communication **sauf avec l'accord officiel de l'organisation.**

VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉS À UTILISER CES LOGOS POUR ANNONCER VOTRE PRÉSENCE SUR LE SALON DU TRAIL RUNNING



asics
SAINTÉLYON



70 asics
SAINTÉLYON



asics
SAINTÉ
LYON



asics
SAINTÉ
LYON